



## Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
14 octobre 2004

Original: français

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 octobre 2004, à 10 heures

*Président* : M. Balarezo ..... (Pérou)

### Sommaire

Organisation des travaux

Point 83 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- b) Système financier international et développement
- c) Crise de la dette extérieure et développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-54633 (F)

**\* 0454633 \***

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Organisation des travaux**

1. **Le Président** déclare que, conformément aux dispositions figurant au quatrième paragraphe du deuxième rapport du Bureau sur l'organisation de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/59/250/Add.1), les questions pertinentes figurant au chapitre premier du rapport du Conseil économique et social pour 2004 seront examinées par la Deuxième Commission.

**Point 83 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique** (A/59/80-E/2004/61, A/59/80/Corr.1-E/2004/61/Corr.1, A/59/115 et A/59/155-E/2004/96)

**b) Système financier international et développement** (A/59/218)

**c) Crise de la dette extérieure et développement** (A/59/219)

2. **M. Kregel** (Chef du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/59/218), rappelle que, dans ses résolutions, l'ONU a souhaité une augmentation des transferts nets de ressources financières vers les pays en développement car ils complètent le produit de l'épargne intérieure brute des pays qui en sont aux stades initiaux ou intermédiaires de leur développement économique, leur permettant ainsi d'atteindre des investissements et une croissance plus importants. Or, depuis 1997, le solde des transferts de ressources financières intéressant les pays en développement est négatif et le déficit se creuse d'année en année. En 2003, les transferts nets en provenance de pays en développement ont totalisé 248 milliards de dollars, soit plus que le chiffre record enregistré précédemment. Le solde des transferts a été négatif également pour les pays en transition (28 milliards de dollars). Dans le cas des pays de l'Est et du Sud asiatiques, l'importance des transferts nets vers l'étranger en 2003 a tenu à la poursuite d'une vigoureuse croissance des exportations en même temps que de politiques de stimulation de la demande intérieure. En Amérique latine, elle a été en grande

partie imputable à une compression des dépenses intérieures due aux mesures d'ajustement prises à la suite de crises financières et au remboursement de la dette extérieure et du service de la dette.

3. Dans les économies s'appuyant sur un fort taux d'épargne, les transferts nets vers l'étranger peuvent s'inscrire dans une stratégie de développement réfléchi si les ressources peuvent avoir un rendement plus élevé à l'étranger que sur le plan national. Toutefois, dans de nombreux pays asiatiques, la récente augmentation des flux nets a d'abord servi à augmenter les réserves de devises. Ces réserves étant détenues principalement sous la forme de bons du Trésor de pays développés, instruments à faible risque, mais à faible rendement, il n'est pas certain que les recettes soient plus élevées.

4. Dans un certain nombre de pays émergents à économie de marché, l'augmentation des réserves de devises tient à la décision des autorités monétaires d'éviter l'appréciation de leur monnaie. Pour ces pays, il s'agit aussi d'une « auto-assurance » contre les fluctuations imprévisibles du compte de capital. Une politique des changes plus souple aurait sans doute de moindres effets négatifs, mais faute d'avoir la certitude qu'elle se solderait par des avantages du même ordre que ceux résultant de l'accumulation des réserves de devises, la plupart des pays concernés se refusent à l'envisager. La ligne de crédit pour imprévus créée par le Fonds monétaire international (FMI) était censée répondre à ce besoin mais elle n'a jamais été mise à contribution et, une fois arrivée à échéance, n'a pas été remplacée. Un mécanisme intéressant, offrant des possibilités de mise en commun des réserves pourrait peut-être réduire les avantages que présente l'accumulation d'importantes réserves de devises.

5. Le transfert net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés est allé de pair, en 2003, avec une augmentation des flux nets de capitaux vers de nombreux pays en développement ou en transition. L'augmentation des apports nets de capitaux tient à la reprise des flux financiers privés, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la crise financière qui s'est déclarée en 1997 dans les pays d'Asie.

6. Les investissements étrangers directs sont restés la principale source de financement extérieur des pays en développement bien que leur montant total net soit tombé en 2003 à son niveau le plus bas depuis presque

10 ans. Cette baisse a toutefois été plus que contrebalancée par l'augmentation d'autres flux de capitaux privés, notamment des flux nets d'investissement de portefeuille, si bien que les apports de capitaux privés dont ont bénéficié les pays en développement ont considérablement augmenté, passant à plus de 131 milliards de dollars en 2003, niveau sans précédent depuis 1997.

7. Les flux nets de capitaux publics ont poursuivi leur déclin en 2003, les apports nets des institutions de développement et institutions financières multilatérales étant tombés à un niveau négligeable, et ce malgré une très forte augmentation des flux d'aide publique au développement en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

8. En 2003, les travaux de réforme du système financier international ont porté essentiellement sur les moyens de déceler aussitôt que possible les signes de vulnérabilité systémiques imputables à l'endettement, de renforcer la fonction de surveillance et d'accroître la contribution du système financier international à la croissance, tout en visant à améliorer la coordination de la surveillance au niveau multilatéral et au niveau régional. De nombreux scandales financiers mettant en cause l'intégrité et la compétence des dirigeants de grandes entreprises ont suscité un regain d'inquiétude, en particulier dans les pays développés.

9. La surveillance exercée par le FMI, qui portait précédemment essentiellement sur les politiques macroéconomiques, a été étendue aux politiques structurelles et institutionnelles, et englobe désormais les mesures prises pour accroître la transparence des politiques nationales, ainsi que le respect des divers codes et normes et la viabilité du secteur financier. L'attention portée aux politiques menées par les principaux pays développés étant insuffisante, il faudrait notamment évaluer les répercussions de la politique économique de ces pays pour améliorer l'efficacité du système de surveillance global.

10. Pour prévoir et résoudre plus efficacement les crises, il est particulièrement important de disposer de meilleurs indicateurs d'endettement et de capacité de service de la dette. Le FMI a adopté en 2002 un nouveau cadre d'analyse qui est maintenant utilisé pour la surveillance et l'utilisation des ressources fournies par le FMI. Les pays débiteurs et leurs créanciers

peuvent aussi s'en servir pour déterminer l'allègement de la dette qui ramènera la charge imputable au service de la dette à un niveau durablement tolérable.

11. Les crises financières de plus en plus fréquentes qui se sont produites dans les années 90 ont suscité un regain d'intérêt pour la coopération monétaire régionale, vue comme un moyen d'accroître la stabilité financière à l'échelle des régions. Dans ce domaine, l'initiative la plus notable est l'Initiative de Chiang Mai, adoptée par les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la Chine, le Japon et la République de Corée, qui prévoit le renforcement de la coopération régionale grâce à l'extension du réseau de banques centrales liées par des accords de swap et un dialogue régional en vue de renforcer leur coopération en matière de surveillance et de contrôle des flux de capitaux. Des questions de politique sont aussi débattues actuellement dans d'autres groupes régionaux de pays en développement, notamment l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union monétaire des Caraïbes orientales et les pays du Maghreb associés à l'Union européenne.

12. Il est extrêmement important que des paramètres soient clairement définis en ce qui concerne l'accès aux financements publics en situation de crise. Pour améliorer les interventions publiques en cas de crise liée au compte de capital, le FMI a créé un cadre afin d'octroyer des prêts de montants supérieurs à ceux qui sont normalement possibles si un pays répond à certains critères, parmi lesquels celui qui a trait à l'évaluation de la soutenabilité de la dette, qui suscite le plus de controverses. Pour être crédibles, ces jugements doivent constituer pour les marchés des indicateurs aussi fiables que possible de la décision d'apporter une aide ou non, que va prendre la communauté internationale.

13. Lorsque le fardeau de la dette est véritablement insoutenable, l'aide de la communauté internationale doit aller de pair avec une restructuration ordonnée, prévisible et effective de la dette. À défaut, le Fonds pourrait en octroyant des prêts nuire à sa propre crédibilité, ce qui rendrait le règlement des crises encore plus difficile. Ces dernières années, la communauté internationale s'est efforcée d'élaborer une stratégie propre à aider les pays à revenu intermédiaire devenus insolubles à ramener leur dette à un niveau soutenable et à se rouvrir les portes des

marchés des capitaux privés. À cet égard, il a été suggéré que le FMI devrait appliquer plus rigoureusement sa politique de « prêt en situation d'arriéré ».

14. Bien que des progrès aient été faits sur plusieurs questions importantes relatives au processus de restructuration de la dette, il restera très difficile de parvenir à un accord sur un système réglementé qui permette aux pays endettés de conclure rapidement avec leurs créanciers des accords équitables propres à réduire les coûts sociaux et économiques de la défaillance.

15. Le Consensus de Monterrey souligne qu'il faut accroître et renforcer la participation des pays en développement et en transition à la prise des décisions économiques, tant dans les institutions intergouvernementales multilatérales que dans les instances spéciales qui arrêtent des normes internationales. Toutefois, bien que plusieurs rapports sur ce point aient été présentés, les progrès sont insuffisants sur le plan de la représentation des pays membres dans les conseils d'administration et de l'élaboration d'une nouvelle formule d'attribution des voix. Ces questions sont complexes, mais déterminantes pour une représentation productive et équitable des États Membres.

16. **M. Busuttill** [Directeur du Département de la gestion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] présente le rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/59/219), qui complète le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/59/270). Les variations des indicateurs d'endettement des pays en développement et des pays en transition y sont analysées à la lumière de l'évolution récente des échanges commerciaux et des paiements internationaux et des marchés internationaux de capitaux. Il comporte une évaluation de l'allègement de la dette publique accordé au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de la restructuration de la dette effectuée dans le cadre du Club de Paris et il traite aussi de divers aspects de la gestion de la dette dans les pays en développement et des éléments nouveaux ayant trait aux mécanismes adoptés par la communauté internationale en vue de régler les problèmes liés à la dette souveraine due à des créanciers privés.

17. **M. Busuttill** déclare qu'il est généralement admis qu'il faudra prendre des mesures supplémentaires et concertées pour trouver une solution durable aux problèmes liés à la dette extérieure des pays en développement, d'autant plus que le service de la dette est incompatible avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il rappelle que, selon une étude sur l'Afrique récemment publiée par la CNUCED, pour que les pays d'Afrique réussissent à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015, conformément aux objectifs du Millénaire, il faudra, au minimum, que les taux de croissance doublent et passent à 7 % ou 8 % par an pendant la prochaine décennie. Or, les conditions financières nécessaires à une telle augmentation ne pourront être réunies compte tenu des montants actuels et projetés du service de la dette. Le profil de la dette de ces pays est passé d'une situation considérée comme viable dans les années 70 à une situation de crise au début des années 80, et ils ont accumulé une grande partie de leur dette entre 1985 et 1995 en suivant les directives des programmes d'ajustement structurel. De ce fait, les principaux obstacles à la croissance auxquels se heurtent les pays à faible revenu sont l'insuffisance de l'épargne et des investissements qui entraînent une forte pauvreté et une détérioration des conditions sociales. Et la poursuite des paiements au titre du service de la dette par les pays très endettés entraînera de fait une inversion des transferts de ressources, en faveur des créanciers, au détriment du groupe de pays qui peut le moins se le permettre.

18. L'analyse de la viabilité de la dette devrait se fonder sur une série de critères réalistes et pertinents, y compris la réalisation des OMD. Elle doit tenir compte de la totalité de la dette publique. C'est particulièrement nécessaire parce que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ne tient pas compte de la dette intérieure qui, ces dernières années, est devenue une part importante du montant total de la dette des pays africains.

19. Il faut également souligner que même une annulation complète de la dette ne serait qu'une première étape en vue de rétablir la croissance et de réaliser les objectifs du Millénaire. Selon les estimations de la CNUCED, dans le cas des pays les plus pauvres, une telle annulation représenterait moins de la moitié des ressources nécessaires, le déficit étant comblé par des apports accrus d'aide publique au

développement qui laissent présager une augmentation suffisante de l'épargne intérieure et des investissements pour assurer une croissance solide et durable.

20. Huit ans après le lancement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, malgré certains progrès, ces pays sont encore loin d'avoir atteint un niveau d'endettement viable. Il est donc de moins en moins probable que les bénéficiaires de l'Initiative puissent atteindre un niveau d'endettement viable, compte tenu de leurs exportations et de leurs recettes, après avoir atteint le point d'achèvement, et maintenir leur endettement au même niveau à long terme. Il est également noté aux paragraphes 30 et 34 du rapport du Secrétaire général qu'il faut tenir compte de la spécificité, dans chaque pays, du problème de la viabilité de la dette, comme la dépendance de nombreux pays à faible revenu à l'égard de l'exportation d'un ou de quelques produits de base.

21. Enfin, pour qu'un mécanisme d'allègement de la dette puisse donner des résultats appréciables, les pays pauvres doivent mener activement des politiques visant une gestion prudente de la dette, une diversification économique et une croissance économique soutenue. Ainsi, dans le cas de l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a créé un cadre à cette fin. Mais il faut aussi que la communauté internationale admette qu'elle doit améliorer l'accès aux marchés et que la mise en valeur des ressources humaines et l'investissement dans les infrastructures doivent être considérablement renforcés.

22. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) souligne la gravité du fardeau de la dette pour les 50 pays les moins avancés, qui sont les plus pauvres et les plus fragiles de la communauté internationale. Il rappelle que les participants à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont estimé que le paiement de la dette extérieure amoindrit considérablement la capacité de plus de la moitié des pays les moins avancés, qui sont considérés comme surendettés, de prendre toute mesure utile pour appliquer leurs plans de développement.

23. Selon les estimations figurant dans le dernier rapport de la CNUCED sur les pays les moins avancés,

le montant total de la dette extérieure de 46 de ces pays sur lesquels des données étaient disponibles a augmenté d'environ 7,6 milliards de dollars, en passant de 137,3 milliards en 2001 à 144,9 milliards en 2002, malgré des mesures de remise de leur dette.

24. La gravité de la situation est d'autant plus frappante quand on sait qu'en 2002 seulement, les pays les moins avancés ont payé environ 5,1 milliards de dollars au titre des intérêts sur leur dette. Ce montant représente près du tiers du montant de l'aide publique au développement, qui s'élève à 17,5 milliards de dollars, versée à tous les pays les moins avancés au cours de la même période. Le service de la dette a absorbé plus du quart des recettes publiques de certains des pays les moins avancés.

25. L'énormité des paiements effectués au titre du service de la dette oblige les pays les moins avancés à détourner une grande partie des modestes ressources budgétaires qu'ils devraient consacrer à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et aux programmes d'éducation et de santé. Cette situation est encore moins viable car, face aux récentes catastrophes naturelles qui se sont abattues sur les pays les moins avancés et à la pandémie de VIH/sida, ces pays sont obligés de choisir entre effectuer leurs paiements au titre du service de la dette ou investir dans la santé, l'éducation et l'infrastructure. Le rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/59/219) décrit la complexité des relations entre ces deux problèmes.

26. En ce qui concerne l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, M. Chowdhury déclare qu'elle a été trop lente et insuffisante et qu'elle n'a pas, en dépit des prévisions, permis de trouver une solution durable au problème de la dette. Les pays sur lesquels porte l'Initiative sont principalement ceux qui sont inscrits sur la liste des pays les moins avancés. En septembre 2004, 30 pays les moins avancés, sur un total de 38 pays qui bénéficiaient de l'Initiative, remplissaient les conditions nécessaires pour un allègement de leur dette. Depuis la création de l'Initiative, seulement 10 des pays les moins avancés ont atteint le point d'achèvement, 11 sont parvenus au point de décision et 9 attendent que leur situation soit examinée en vue d'un allègement de la dette dans le cadre de la nouvelle Initiative renforcée.

27. Le FMI et la Banque mondiale ont eux-mêmes observé que le ratio d'endettement de certains pays

ayant atteint le point d'achèvement, tels que l'Ouganda, dépasse actuellement les taux considérés comme viables dans le cadre de l'Initiative. Ce problème est notamment imputable à la chute vertigineuse du prix des produits de base entre la fin des années 90 et la fin de l'année 2002, à des prévisions trop optimistes en matière de croissance économique et d'exportations et, dans certains cas, à de nouveaux emprunts.

28. M. Chowdhury salue le fait que, la semaine dernière, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ait été prorogée pour deux années supplémentaires. Il souligne l'importance d'une remise de la dette des pays les moins avancés et estime que le montant de cette dette étant modeste dans le cadre du système financier international, il n'y aurait probablement pas de graves répercussions si on l'annulait.

29. Le fait qu'un endettement non viable freine considérablement le développement, en particulier dans les pays les moins avancés, est largement admis. Il est peu probable que ces pays réussissent à faire des progrès dans la lutte contre la pauvreté tout en remboursant leur dette. Leur niveau d'endettement compromet gravement la réalisation des investissements publics nécessaires au développement humain, la lutte contre la pauvreté et contre la pandémie de VIH/sida, mais aussi la réalisation des OMD. Il est clair que, pour que les objectifs du Millénaire puissent être réalisés, il faudra sans attendre annuler complètement l'interminable endettement des pays les moins avancés. Cette annulation ne devrait pas être considérée comme un acte de charité mais comme un acte allant dans l'intérêt des peuples du monde. À l'approche du sommet qui sera consacré à l'évaluation des OMD en 2005, une action dynamique en vue de l'annulation de toute la dette de ces pays serait une preuve de la solidarité internationale. M. Chowdhury demande leur appui aux partenaires de développement, y compris la société civile.

### Séance de questions-réponses

30. **Le Président** s'interroge sur la tendance actuelle des pays à accumuler des réserves de devises sans oser les dépenser pour leur développement dans l'appréhension d'une crise financière, quitte à devoir s'endetter lourdement, et se demande comment on peut éviter les crises financières, rétablir l'équilibre des réserves en devises et favoriser une meilleure

utilisation des revenus nationaux. Il aimerait aussi savoir pourquoi certains pays ont un ratio d'endettement aux exportations beaucoup plus important que d'autres.

31. **M. Kregel** (Bureau du financement du développement) dit que depuis la crise asiatique, un certain nombre de pays à marché émergent ont choisi d'utiliser leurs importants excédents commerciaux pour accroître les réserves de devises étrangères, comme stratégie d'auto-assurance contre les fluctuations imprévisibles du compte de capital. Toutefois, ces réserves sont souvent détenues sous forme de titres qui rapportent peu.

32. Ces pays n'ont par ailleurs pas fait appel au Fonds monétaire international, principale institution appelée à fournir des réserves de devises, parce que les ressources accordées par le Fonds au titre des programmes de prêts étaient insuffisantes pour leur permettre de faire face à des déficits considérables. Il conviendrait par conséquent de mettre davantage de ressources à la disposition des pays. On observe chez les pays deux pratiques qui tendent au même objectif : face à l'instabilité des flux de capitaux, les uns utilisent leurs excédents commerciaux pour accumuler des devises et les autres pour réduire l'encours de la dette. Le FMI met au point actuellement un mécanisme d'alerte rapide qui permettrait de devancer les crises financières et le renversement des flux de capitaux. Bien que de bons indicateurs existent, il demeure difficile de déterminer avec exactitude à quel moment une crise va se produire.

33. Une autre solution réside dans l'assouplissement de la gestion des taux de change bien que là aussi, les avis divergent, certains pays estimant que maintenir des taux de change fixes pourrait contribuer à une croissance constante.

34. **M. Manis** (Soudan) dit que les pays les moins avancés se sont engagés à poursuivre une politique axée sur l'intérêt des populations, mais qu'ils ont énormément de difficultés à poursuivre les objectifs du Millénaire pour le développement en raison du lourd fardeau de la dette.

35. **M. Ramadan** (Liban) fait remarquer qu'il est difficile pour les pays en développement d'honorer leur dette sans avoir à rogner sur les dépenses sociales et d'espérer néanmoins atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dix ans après son lancement, l'Initiative en faveur des pays pauvres très

endettés (PPTE) n'a pas donné les résultats escomptés. Il estime qu'il est grand temps de revoir les conditions de l'octroi du bénéfice de l'allègement de la dette dans ce contexte.

36. **M. Légise-Costa** (France) se demande s'il ne faudrait pas voir dans le solde négatif considérable des transferts de ressources financières le signe que les pays en développement ont retrouvé une certaine croissance et préfèrent investir sur le marché des pays développés.

37. **M. Kregel** (Bureau du financement du développement) précise que l'Initiative PPTE a été prorogée de deux ans et que la Banque mondiale et le FMI s'emploient à mettre au point de meilleurs indicateurs d'endettement, qui seront appliqués une fois que les deux institutions se seront entendues sur leur définition dans le cadre du programme de prêts. Il rappelle également que plusieurs autres initiatives ont été lancées en vue d'alléger l'endettement de pays qui présentent des caractéristiques similaires à ceux qui bénéficient de l'Initiative PPTE et d'aider les pays débiteurs à concilier les impératifs liés au remboursement de la dette et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

38. Répondant au représentant de la France, l'intervenant reconnaît que le solde négatif des transferts de ressources dénote, dans une certaine mesure, la croissance économique de divers pays en développement mais cela signifie également que ces pays emploient leurs excédents commerciaux pour constituer des réserves de devises de pays développés et non pour faire des investissements dans d'autres pays en développement. Somme toute, cette croissance n'a que peu d'impact direct sur les pays en développement mais rejaillit plutôt sur les pays développés, d'où le caractère alarmant du déficit constaté.

39. **M. Mushy** (République-Unie de Tanzanie) s'interroge sur le concept même de la tolérance d'endettement. Pour pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, beaucoup de pays déjà fortement endettés continuent à emprunter à des taux d'intérêt de plus en plus élevés. Il serait peut-être plus avisé de soutenir l'annulation intégrale de la dette plutôt que de continuer à favoriser l'Initiative PPTE qui n'a pas donné les résultats escomptés. Il faudrait également remettre en question la responsabilité des

créanciers qui devraient revoir leurs politiques d'octroi des prêts.

40. **M. Kregel** (Bureau du financement du développement) précise que la tolérance d'endettement désigne la capacité qu'a un pays de rembourser sa dette sans compromettre son propre développement ou la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Il reconnaît que les indicateurs d'endettement dont on dispose ne sont pas satisfaisants et qu'il est nécessaire d'en définir de plus appropriés. L'annulation intégrale de la dette est effectivement soutenue par certains pays, qui préconisent aussi d'accroître la part des dons dans le transfert des ressources. On tente également de faire en sorte que les pays créanciers harmonisent leurs politiques de prêts bilatéraux aux pays en développement.

41. **Le Président** demande des éclaircissements au représentant du Fonds monétaire international sur les raisons pour lesquelles l'Initiative a été prorogée et sur le nouveau cadre d'analyse du FMI pour l'endettement.

42. **Le représentant du Fonds monétaire international** indique que l'Initiative a été prorogée de deux ans pour donner à un plus grand nombre de pays la possibilité d'en bénéficier et que le FMI revisite actuellement son cadre d'analyse de tolérance d'endettement pour les pays à faible revenu afin de le rendre mieux opérationnel.

43. **Le Président** invite les délégations à entamer le débat général sur les points 83 b) et c) de l'ordre du jour.

44. **M. Al-Mahmoud** (Qatar), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que le développement social a toujours été une de leurs priorités. Toutefois, bien qu'augmentée, l'aide publique au développement demeure en deçà des attentes des pays en développement, qui sont tenus d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe par conséquent que les pays développés contribuent davantage à l'aide publique au développement. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent participer à la prise de décisions des institutions financières internationales et promouvoir le dialogue visant à traiter des besoins en matière de développement des pays en développement, et attendent avec intérêt les résultats des études en cours ou envisagées sur les mécanismes techniques de financement du développement.

45. L'endettement de nombre de pays en développement et de pays en transition ne cesse de s'alourdir, l'accroissement constaté des recettes d'exportations n'étant le fait que d'un petit nombre de pays. Les pays doivent en même temps maintenir la viabilité de leur endettement, assurer une croissance à long terme et réduire la pauvreté. Pour remédier à la crise de la dette extérieure, il faudrait lier plus étroitement la politique de la dette et la croissance et le développement, pour tenir compte de la spécificité, dans chaque pays, du problème de la viabilité de la dette, afin de moduler, au cas par cas, la flexibilité à appliquer dans la fixation et l'application des seuils et d'étudier différents scénarios face à des chocs extérieurs toujours possibles. Le Groupe des 77 et la Chine demeurent convaincus que la tolérance d'endettement d'un pays devrait être estimée en fonction de sa capacité de réaliser son propre développement et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des mesures spéciales doivent être adoptées pour aider les pays pauvres très endettés à se remettre des crises financières dues à l'effondrement de leurs exportations ou à des catastrophes naturelles. Des mécanismes doivent également être mis en place pour alléger la dette des pays en guerre ou sortant d'un conflit dans le cadre d'une stratégie visant à instaurer une paix durable.

46. La crise de la dette extérieure ne saurait être résorbée sans le concours et des créanciers et des débiteurs. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine sont convaincus que l'allègement de la dette libérera des ressources que les pays pourront consacrer à la lutte contre la pauvreté, au relèvement économique et au développement durable.

47. Les pays en développement pourront plus facilement rembourser leurs dettes s'ils peuvent trouver des marchés pour leurs exportations et améliorer leur productivité avec l'aide de la communauté internationale. L'approche d'Évian, conçue pour résoudre avec plus de souplesse les problèmes d'endettement et d'autres aspects de la gestion de la dette des pays en développement, devrait être examinée plus avant, de même que les mécanismes adoptés par la communauté internationale pour régler les problèmes liés à la dette souveraine due à des créanciers privés.

48. **M. Van den Berg** (Pays-Bas) prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays candidats

(Croatie, Roumanie et Turquie), des pays associés (Bulgarie) et des pays du Processus de stabilisation et d'association qui sont candidats éventuels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), dit que si l'on veut que les OMD soient atteints en Afrique subsaharienne, il faut prendre d'urgence des mesures pour sauver la vie des millions de personnes qui y sont menacées notamment par les conflits armés et la pandémie de sida et donner une chance aux pays de la région de se développer.

49. Il est indispensable d'appliquer intégralement le Consensus de Monterrey pour atteindre les OMD mais, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/59/218), il reste beaucoup à faire en la matière. Les pays en développement devraient redoubler d'efforts pour tenir les engagements qu'ils ont pris à Monterrey en respectant les principes d'une bonne gouvernance et en mobilisant un montant optimal de ressources intérieures, les pays développés devant, de leur côté, tenir leurs engagements en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), le commerce et le développement et l'allègement de la dette.

50. L'Union européenne a très à cœur de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. Elle rend compte publiquement tous les ans de la mise en œuvre des engagements qu'elle a pris à Barcelone dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Monterrey et procède actuellement à une évaluation des progrès qu'elle a accomplis à ce jour dans la réalisation des OMD, notamment de l'objectif n° 8 consistant à créer un partenariat mondial pour le développement.

51. En vertu des engagements de Barcelone, précisément, les États membres de l'Union ont réaffirmé leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD et l'Union européenne devrait pouvoir, non seulement tenir ses engagements en matière d'APD, mais aussi les dépasser. Tous ses nouveaux États membres prennent actuellement les dispositions voulues pour devenir des pays donateurs et se sont engagés à appliquer sa politique en matière de développement.

52. Comme l'affirme le deuxième engagement de Barcelone et comme l'a rappelé la déclaration sur l'harmonisation faite par l'Union européenne à Rome en 2003, il est indispensable de faire un usage plus efficace de l'APD et, pour cela, d'en améliorer la

qualité, ce qui suppose de renforcer les mesures communes de planification, de financement, de suivi et d'évaluation prises par tous les partenaires de développement. Il est important en particulier de respecter le principe d'appropriation par le pays partenaire et, pour cela, de faire le plus grand usage possible de ses systèmes, procédures et politiques, notamment de ses documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres stratégies en la matière. L'Union européenne compte à cet égard prendre des mesures qui compléteront les initiatives en cours.

53. En ce qui concerne le commerce, il faudrait renforcer la cohérence des politiques adoptées et faire en sorte qu'elles soient davantage axées sur le développement. Des progrès ont déjà été accomplis en ce sens, notamment grâce à l'adoption du Mécanisme d'intégration commerciale adopté par le FMI. L'Union européenne s'emploie en ce qui la concerne à faire en sorte que le système commercial multilatéral soit ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire et à tout mettre en œuvre pour que les négociations commerciales de Doha sur le développement aboutissent, c'est-à-dire notamment pour que les subventions agricoles soient sensiblement réduites et que les pays en développement puissent avoir un accès plus large aux marchés. Elle consacre en moyenne près de 700 millions d'euros par an à l'aide technique liée au commerce, ce qui fait d'elle le donateur le plus important en la matière. Ses efforts ne pourront cependant être couronnés de succès que si les pays en développement tiennent systématiquement compte du commerce dans leurs stratégies de développement. Dans cet ordre d'idées, elle est favorable à l'intégration régionale et appuie le commerce Sud-Sud, comme elle l'a indiqué à la onzième session de la CNUCED, tenue à São Paulo en juin 2004.

54. L'Union européenne demeurant résolue à contribuer au règlement du problème de la dette des pays en développement, elle continue notamment à appuyer l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, dont elle assure environ 60 % du financement. Tous ses pays membres ont en outre annoncé leur intention de dépasser les objectifs de l'Initiative en finançant officiellement 100 % de l'allégement bilatéral de la dette des pays bénéficiaires. Elle estime par ailleurs indispensable, pour que la dette des pays en développement n'atteigne pas un seuil

intolérable à long terme, condition essentielle de leur stabilité, de leur croissance et de leur développement économique, de procéder à une évaluation approfondie des problèmes de chacun d'eux.

55. L'Union européenne estime qu'il serait bon d'établir, sur les questions relatives au développement, un seul et unique rapport qui permettrait de mieux orienter le débat sur les politiques à suivre en matière de développement. Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la Conférence sur le financement du développement, par exemple, pourrait traiter des questions relatives au commerce, à la dette et au système financier international, actuellement abordées dans d'autres rapports.

56. En ce qui concerne les OMD, par ailleurs, l'Union européenne attend avec intérêt d'examiner des propositions de financement novatrices, sur la base de leur faisabilité pratique, de leur prévisibilité et de leur viabilité. Elle se félicite à cet égard de la possibilité qu'elle a désormais de les étudier grâce à l'étude réalisée conjointement il y a peu de temps par le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France, à d'autres initiatives de ses États membres et au rapport de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies sur les sources novatrices de développement. Elle n'en considère cependant toujours pas moins comme une priorité d'accroître l'APD, d'améliorer l'efficacité de l'aide apportée aux pays en développement et d'appliquer les mesures convenues à Monterrey.

57. Conformément au Consensus de Monterrey, l'Union européenne a encouragé – et continuera à encourager – le FMI et la Banque mondiale à trouver des moyens novateurs et pragmatiques d'accroître la participation des pays en développement au processus de décision en matière de financement du développement, dont elle convient, avec le Secrétaire général, qu'elle constitue une question importante. Il serait bon, dans cette perspective, d'améliorer les procédures et de renforcer les capacités au niveau des pays en renforçant les processus d'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et en appuyant les initiatives de renforcement des capacités. Une autre possibilité intéressante consiste à accroître le nombre de voix accordées aux pays en développement au sein des institutions financières multilatérales afin de renforcer leur pouvoir de décision.

58. **M<sup>me</sup> Zhang** (République populaire de Chine) dit que la relance de l'économie mondiale, manifeste depuis le début de l'année, ne saurait masquer le fait que les pays en développement continuent à avoir du mal à consolider les fondements de leur économie et à se protéger des risques économiques. Comme ils sont en outre insuffisamment représentés dans les organisations financières mondiales, il y a des chances qu'ils soient les premières victimes en cas de crise financière. La communauté internationale devrait donc promouvoir résolument une réforme structurelle du système financier mondial.

59. À cet égard, l'ONU devrait user pleinement de son influence pour accélérer cette réforme. Le nouveau système financier mondial devrait être conforme au principe de l'égalité et du bénéfice mutuel et permettre aux pays en développement de participer plus largement au règlement des affaires financières mondiales et de courir moins de risques financiers. Il ne faudrait cependant pas que la réforme aboutisse seulement à demander à ces pays d'améliorer leur système financier et d'en accroître la transparence. Elle devrait aussi permettre de contrôler et de rationaliser les flux mondiaux de ressources financières, de créer des systèmes d'alerte en cas de crise et de mettre en place des mécanismes de traitement.

60. L'endettement constitue depuis longtemps un obstacle au développement économique et social des pays en développement. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a permis d'éponger un tiers de leur dette, mais celle-ci atteint encore environ 90 milliards de dollars. Réduire l'endettement des pays en développement est indispensable pour que ces pays, en particulier les moins avancés d'entre eux, puissent éliminer la pauvreté et assurer leur développement économique.

61. La situation actuelle des pays en développement s'explique par des raisons historiques et politiques mais aussi par l'existence d'un ordre économique international injuste et déraisonnable. La communauté internationale a donc le devoir d'aider concrètement les pays en développement à se libérer de l'engrenage de la dette et à assurer leur développement économique. Les pays développés, en tant que principaux pays créanciers, devraient s'attacher résolument à tenir les engagements qu'ils ont pris à la Conférence de Monterrey, ce dont de nouveaux mécanismes de surveillance mondiale devraient permettre de s'assurer. De même, les organismes internationaux et régionaux

compétents devraient continuer à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités par divers moyens et, lorsqu'ils leur fournissent des conseils sur les politiques à suivre et une assistance financière, tenir compte de leurs besoins particuliers et de leurs moyens de mise en œuvre et leur proposer des réformes et des plans de développement applicables.

62. Pour tenter de résoudre le problème de la dette des pays en développement, le Gouvernement chinois déploie des efforts considérables au titre de la coopération Sud-Sud. Il a notamment adopté des mesures favorables aux pays en développement dans le cadre du Forum de coopération Chine-Afrique et du Sommet ANASE 10+3 et s'est engagé à accroître graduellement son aide à l'Afrique dans le cadre du Forum de coopération Chine-Afrique, à supprimer les droits de douane imposés à certains produits importés des pays les moins avancés d'Afrique et à accroître son apport financier au Fonds pour la mise en valeur des ressources humaines africaines. Il est par ailleurs disposé à étudier, avec d'autres pays, de nouveaux moyens d'alléger encore la dette des pays en développement.

63. **M. Chulkov** (Fédération de Russie) dit que son pays appuie la création d'un mécanisme de surveillance efficace pour l'architecture financière internationale, ainsi que l'élaboration de mesures et de stratégies appropriées pour réagir rapidement en cas de crise et pour prévenir les secousses mondiales à long terme, car un système financier stable et efficace est un facteur essentiel qui assure des conditions internes et externes propices à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'accroissement des flux financiers vers les pays en développement et les pays en transition.

64. La Fédération de Russie note avec satisfaction que les travaux sur le renforcement de la surveillance se poursuivent au FMI et estime que, dans ce contexte, il conviendrait d'étudier la possibilité de créer un instrument distinct pour la surveillance à l'échelon régional.

65. Il est très important d'identifier en temps voulu les secteurs potentiellement vulnérables de l'économie dans les différents pays. À ce propos, la Fédération de Russie est convaincue que la méthode des bilans, qui permettra d'intégrer les indicateurs de vulnérabilité des secteurs public et privé, pourra devenir l'un des

principaux instruments de surveillance, à terme, malgré les difficultés soulevées par sa mise en œuvre.

66. En ce qui concerne les instruments financiers du FMI, comme le Secrétaire général le note à juste titre, les lignes de crédit pour imprévus n'ont pas été mises à contribution et on a été finalement amené à les supprimer. En même temps, l'idée de simplifier les conditions d'accès aux ressources du Fonds pour les pays qui appliquent une politique économique responsable reste d'actualité. Les propositions actuelles, qui visent à améliorer les instruments financiers en matière de prévention, devraient permettre de trouver d'autres solutions dans ce domaine. Il serait par ailleurs souhaitable de renforcer le rôle des institutions de Bretton Woods dans la surveillance des courants de capitaux spéculatifs et des activités des centres offshore, ainsi que dans la répression du financement du terrorisme et du blanchiment d'argent.

67. La question du renforcement de la participation des pays en développement et des pays en transition aux processus de prise de décisions des institutions financières internationales doit être envisagée en priorité sous l'angle de l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement. Les activités de ces institutions doivent être subordonnées aux intérêts des pays clients. Or, le problème de la redistribution des voix au sein de la Banque mondiale et du FMI, qui figure au centre des débats depuis quelque temps, entraînera inévitablement un affrontement inutile entre les protagonistes, ce qui risque de remettre en cause le principe du consensus. Pour sa part, la Fédération de Russie œuvre en faveur de l'adoption de décisions pragmatiques, qui apporteraient des solutions aux problèmes pratiques existants sans provoquer de dissensions et sans exiger une révision des statuts des institutions financières internationales.

68. Le soutien que la Fédération de Russie apporte à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a été extrêmement important pour sa mise en œuvre concrète, d'autant plus que le volume de l'aide financière octroyée par d'autres créditeurs dépendait du montant de l'allègement accordé par la Russie. On sait que, au regard du montant de ces réductions, la Russie se classe au quatrième rang parmi les donateurs et que, si l'on prend le PIB comme point de référence, elle figure en première position. Cela dit, l'Initiative en faveur des pays endettés et la nouvelle stratégie qui vise à assurer la viabilité de la dette extérieure sont

simplement des instruments; elles ne garantissent nullement que les pays les plus pauvres parviendront à résoudre le problème de l'endettement. L'allègement de la dette, s'il ne va pas de pair avec des politiques financières, économiques et budgétaires raisonnables, des réformes structurelles, un renforcement des institutions publiques et une amélioration du climat pour les investissements dans les pays les plus pauvres, ne produira pas les résultats souhaités. L'expérience montre qu'il est irrationnel d'augmenter constamment le volume des crédits consentis en annulant sans cesse les dettes antérieures. Cette pratique nuit à la transparence fiscale, fragilise l'architecture financière internationale et met les pays emprunteurs sur la mauvaise voie. Il faut engager une nouvelle réflexion sur ce problème et trouver une solution fondée sur une approche globale. Le FMI et la Banque devraient envisager d'élaborer de nouveaux mécanismes de régulation financière qui n'entraîneraient pas une accumulation de dettes.

69. **M. Raghunath** (Inde), après avoir indiqué qu'il s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, selon le rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/59/219), le transfert net de ressources vers les pays en développement est resté négatif et a même atteint le chiffre alarmant de 248 milliards de dollars en 2003. Les flux nets d'investissements étrangers directs à destination de ces pays sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1996 et les ressources fournies par les institutions multilatérales de financement et de développement ont continué à décliner. De plus, l'APD est nettement insuffisante par rapport aux engagements pris à la Conférence de Monterrey et son accroissement s'est jusqu'à présent traduit essentiellement par un allègement de la dette et non par une aide proprement dite. Il est donc particulièrement urgent de réformer le système financier international.

70. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général susmentionné, les pays en développement ont pris, ces dernières années, toute une série de mesures pour renforcer leur réglementation et leur supervision financières afin d'être moins vulnérables aux chocs exogènes. Il faudrait aussi que la communauté internationale prenne des mesures pour réduire leur vulnérabilité à ces chocs, soutenir la reprise économique mondiale et remédier au déséquilibre économique entre les pays, ce qui suppose de la part de

ses membres une démarche concertée et coopérative et la volonté de répartir équitablement la charge des ajustements nécessaires.

71. Il est indispensable d'exercer une surveillance économique pour aider les pays à mieux résister aux chocs économiques et aux fluctuations des marchés et, finalement, prévenir les crises mais l'efficacité de la surveillance actuellement exercée est encore insuffisante. L'un des problèmes qui se posent, en particulier, est que les pays en développement considèrent que les recommandations qui leur sont fournies en la matière ne tiennent pas suffisamment compte de leurs priorités, ni de leur cadre institutionnel et de leur situation. Il faudrait donc, comme le propose le Secrétaire général, axer davantage la surveillance sur les politiques des pays développés, ce qui permettrait d'améliorer globalement l'efficacité du système de surveillance.

72. Un autre moyen important de prévenir les crises serait que les institutions financières multilatérales mettent au point des formes de financement pour imprévus qui pourraient aider les pays à faire face aux situations de crise. Une telle mesure aurait le mérite d'inspirer confiance aux marchés et de réduire au minimum les risques de crises en cascade pouvant découler des fluctuations des flux de capitaux privés. La création, par le FMI, du Mécanisme d'intégration commerciale, est une bonne chose à cet égard.

73. Pour ce qui est de la réglementation et de la supervision du secteur financier, comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport A/59/218, le nouvel accord de Bâle sur les fonds propres ne répond pas nécessairement à toutes les préoccupations des pays en développement. Il faudrait donc assurer la participation effective et équitable des pays en développement à la formulation des normes et codes financiers. Un certain nombre de propositions ont bien été présentées en vue de remodeler l'architecture financière internationale en ce sens mais peu de progrès ont été accomplis. La réunion de haut niveau qui se tiendra en 2005 en application de la résolution 58/291 de l'Assemblée générale devrait permettre de trancher en la matière.

74. L'Inde se félicite des débats qui se sont instaurés sur les mécanismes financiers et les sources de financement novateurs mais estime que ceux-ci ne devraient pas aboutir à réduire les flux actuels de ressources ni à nier la nécessité d'une plus grande

participation des pays en développement au fonctionnement et aux décisions des institutions financières internationales. Ils ne devraient pas non plus permettre aux pays développés de se soustraire aux engagements qu'ils ont pris en matière d'APD et donc se traduire par un alourdissement de la charge qui pèse sur les pays en développement.

75. L'endettement de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire continue d'entraver gravement leur développement économique et de les empêcher d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudrait donc que le cadre opérationnel reposant sur l'analyse du degré d'endettement tolérable de ces pays prévienne, en ce qui concerne leurs obligations, un juste équilibre entre la règle et les nécessaires exceptions à la règle.

76. On ne saurait trop sous-estimer la nécessité de parvenir rapidement à une solution en ce qui concerne la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. De même, il faudrait, si elle se concrétise, utiliser à plein la possibilité qu'offre le quatrième amendement des Statuts du FMI, tel qu'il a été approuvé par le Conseil des gouverneurs du FMI en 1997, d'octroyer des allocations spéciales de droits de tirage spéciaux.

77. **M. Mustapha** (Nigéria) dit qu'il s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les rapports du Secrétaire général A/59/218 et A/59/219 dressent un tableau du système financier international qui n'est que trop familier, celui d'un système dans lequel le transfert net de ressources se fait des pays en développement vers les pays développés et qui, faute d'une réelle volonté politique de la part de ceux-ci, ne permet pas aux pays en développement de se faire entendre et de participer au fonctionnement du système financier international. Ils restent donc vulnérables aux aléas de l'économie mondiale et sont toujours à la merci de l'incohérence des politiques et mesures adoptées pour promouvoir leur croissance économique et leur développement.

78. En ce qui concerne la surveillance exercée par le FMI, le Fonds devrait s'attacher davantage à rendre ses évaluations du secteur financier de ses pays membres plus transparentes car, à faire porter la surveillance sur l'exécution des programmes qu'il finance plutôt que sur les priorités et besoins des pays, il risque de commettre des erreurs dans l'appréciation des résultats de ses politiques. Le Nigéria espère que les études

pilotes que le Fonds a entreprises dans plusieurs pays afin de pouvoir en protéger les investissements publics ne se limiteront pas à une seule région du monde, comme il semble que ce soit le cas d'après le rapport du Secrétaire général.

79. En ce qui concerne la représentation des pays d'Afrique au sein des institutions financières internationales, il faudrait remédier de manière urgente au déficit démocratique qui caractérise actuellement le fonctionnement de ces institutions. Le Nigéria est fermement d'avis, en particulier, qu'il faudrait remédier à la sous-représentation caractérisée des pays d'Afrique dans les organes directeurs de la Banque mondiale et du FMI. La création de postes supplémentaires pour les représentants des deux grands groupes africains dans les bureaux des administrateurs représentant certains pays en développement et dans les capitales de ces pays, pour souhaitable qu'elle soit, serait très insuffisante dans la mesure où seule une réforme structurelle desdites institutions permettrait au continent d'être mieux représenté.

80. S'agissant de la crise de la dette extérieure et du développement, le Nigéria sait d'expérience que les obligations qu'imposent la dette extérieure sur une longue période peuvent compromettre les efforts de développement. En Afrique, où la crise de la dette extérieure est très aiguë, l'argent investi dans les services de la dette extérieure et d'autres dettes est autant d'argent qui n'est pas investi dans les services sociaux, dont le besoin est pourtant si criant. Le Nigéria avait déjà insisté sur ce point à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale mais revient sur la question parce que la situation n'a pas changé et a même empiré dans de nombreux pays d'Afrique.

81. Pour salubre que soit l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, elle a l'inconvénient de régler de manière fragmentaire le problème de l'endettement, qui exige d'être réglé de manière plus générale et plus radicale. La communauté internationale devrait prendre d'urgence des mesures pour donner effet aux dispositions des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

82. Faute d'une instance ou d'un instrument multilatéral capable de résoudre la crise de la dette extérieure, le Nigéria demeure convaincu que l'ONU offre les meilleures chances de trouver une solution durable à ce fléau. Il estime en particulier qu'un débat sur la dette extérieure, dans le cadre du dialogue que le

Conseil économique et social établit tous les printemps avec les institutions de Bretton Woods, est un bon moyen de s'orienter vers une solution au problème qui soit conforme aux intérêts de tous les membres de la communauté internationale.

83. **M. Amayo** (Kenya) s'associe à la déclaration faite par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il constate que le scénario décrit dans le rapport du Secrétaire général (A/59/218), qui fait apparaître notamment une augmentation des transferts nets de ressources financières en provenance des pays en développement et une nouvelle diminution des flux nets de capitaux publics, n'est pas favorable pour ces pays et souligne la nécessité urgente de définir une stratégie d'action pour inverser les flux négatifs. Cette stratégie devrait prévoir notamment des mesures appropriées pour accroître les courants d'investissements étrangers directs vers les pays en développement, réformer le secteur bancaire international et résoudre le problème de la dette extérieure des pays en développement.

84. Bien qu'ils jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale, les pays en développement continuent d'être sous-représentés dans les instances de décision économiques et financières internationales. Le processus de décision des institutions financières multilatérales est toujours caractérisé par un manque de transparence et de démocratie qui contraste avec les tendances observées à l'échelle mondiale. Il est nécessaire de réformer le système des nominations pour les postes de direction dans ces institutions afin d'assurer une véritable égalité des chances pour tous les pays.

85. Le montant total de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition a augmenté en 2003 et l'endettement privé a progressé parallèlement dans les pays d'Afrique subsaharienne. Le ratio de l'endettement total au revenu national brut a également continué de se détériorer, notamment en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le service de la dette extérieure a représenté une lourde charge pour les pays en développement, surtout en Afrique. La nécessité d'assurer la viabilité de la dette pour maintenir de bonnes relations avec les institutions de Bretton Woods a sérieusement compromis les efforts déployés par le Kenya pour encourager la croissance à long terme et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. Étant donné les engagements afférents au service de la dette, il ne restait plus de

ressources disponibles pour les investissements dans le secteur de la production et cette situation a été encore aggravée par la dépréciation des produits de base exportés sur les marchés internationaux et une conjoncture défavorable dans le secteur du tourisme.

86. La mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) progresse trop lentement. Pour assurer son succès, il faudrait notamment assouplir les règles relatives aux points d'achèvement et de décision et fixer des critères réalistes pour la viabilité de la dette. Nombre de pays à faible revenu, tel le Kenya, qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative, continuent de supporter un lourd fardeau et doivent sacrifier leurs investissements dans les infrastructures et les services sociaux pour assurer le service de leur dette. Cette situation n'est pas viable étant donné les énormes difficultés que le Gouvernement kényan rencontre dans son action pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le courant de l'année, il a obtenu une restructuration de sa dette dans le cadre du Club de Paris, mais ces dispositions assureront un allègement à court terme uniquement. Il faudrait donc étudier les possibilités offertes par l'approche d'Évian et d'autres mesures novatrices afin d'apporter une solution durable au problème de l'endettement pour les pays qui ne bénéficient pas de l'Initiative PPTE. On devrait également s'attacher en priorité à annuler les dettes afin de laisser aux pays en développement des ressources disponibles pour les investissements dans les secteurs productifs et à remplacer les prêts par des dons, pour le financement de projets, car ils produisent des effets plus bénéfiques pour la croissance à long terme.

87. **M. Pramanik** (Bangladesh) dit qu'il s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais qu'il voudrait faire quelques observations supplémentaires.

88. Depuis plusieurs années déjà, les pays en développement subissent un transfert net de ressources vers l'extérieur. Ils ont manifesté leurs préoccupations à maintes reprises dans diverses instances, y compris la Deuxième Commission, mais rien n'a changé. Il est absolument indispensable d'enrayer cette tendance. Le volume de l'APD reste largement en deçà de l'objectif de 0,7 % du PNB qu'on s'est engagé à atteindre, malgré un léger redressement au lendemain de la Conférence de Monterrey. Il convient d'envisager des

instruments nouveaux et novateurs pour accroître les apports d'APD. Le Bangladesh accueille avec satisfaction la proposition tendant à créer une facilité de financement international ainsi que les recommandations du groupe d'experts mis en place après le lancement de l'initiative intitulée « Action contre la pauvreté et la faim ». Il juge encourageantes les initiatives prises au niveau international en matière de prévention et de règlement des crises. Le programme d'évaluation du secteur financier de la Banque mondiale et du FMI pourrait être utile, mais il ne doit pas entraîner de nouvelles conditionnalités. Les réformes proposées doivent tenir des conséquences sociales et humaines.

89. La plupart des pays en développement sont à la merci de chocs externes. C'est vrai en particulier pour les pays les moins avancés qui sont tributaires des exportations d'un seul produit de base. Le financement du commerce doit donc être assuré sur une base prévisible et les grands pays ont une plus grande part de responsabilité dans le maintien de la stabilité de l'économie mondiale.

90. Bien que la nécessité d'une plus large représentation des pays en développement dans les instances financières internationales ait été largement reconnue, on a fait peu de progrès dans ce sens. Il faudrait que les partenaires de développement aient la volonté politique de répondre à leurs revendications à cet égard.

91. Le scénario de la dette reste sombre pour les pays en développement et, parmi eux, les pays les moins avancés sont plus durement touchés. Le problème de l'endettement des PMA exige une solution globale. Même s'il n'appartient pas à la catégorie des pays très endettés, le Bangladesh ressent les effets du remboursement de sa dette qui implique une ponction sur ses ressources. Une annulation totale des dettes contractées par les PMA aux niveaux bilatéral et multilatéral libérerait des ressources qui pourraient être consacrées à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'être humain – alimentation, santé, logement et assainissement, accès à l'eau potable, éducation – et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

92. **M. Benmellouk** (Maroc) observe que, malgré la reprise de l'économie mondiale et les perspectives de croissance favorables, la situation économique et sociale des pays en développement demeure précaire

du fait, notamment, de l'ampleur de la pauvreté dans ces pays et de leur vulnérabilité aux chocs extérieurs.

93. L'insuffisance des flux de financement demeure le principal obstacle pour le redressement et le développement économique de ces pays. Aussi, la communauté internationale est-elle appelée à intensifier ses efforts pour renforcer les flux de capitaux vers les pays en développement, notamment vers le continent africain, en vue d'appuyer les actions de ces pays visant à concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle doit d'autre part résoudre les difficultés, en particulier d'ordre systémique, auxquelles les pays en développement font face.

94. Dans une économie mondialisée caractérisée par une interdépendance accrue des économies nationales, les politiques économiques mises en œuvre par les pays développés ont des incidences directes sur les pays du Sud. Dans ce cadre, les pays développés sont appelés à honorer les engagements pris à l'occasion des différentes rencontres internationales, notamment à Monterrey, pour faire en sorte que leurs politiques soient cohérentes avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour sa part, le FMI a un rôle central à jouer en veillant sur l'équilibre et la stabilité de l'économie mondiale.

95. S'agissant de la participation des pays en développement aux processus décisionnels des institutions financières internationales, les efforts actuellement déployés par la Banque mondiale et le FMI en vue de renforcer cette participation doivent être soutenus et un calendrier précis établi. Les efforts doivent porter sur la recherche d'un consensus sur les mesures structurelles, notamment le rétablissement des voix de base à un niveau au moins équivalent à celui qui était en vigueur à la date de création du FMI, l'augmentation des parts d'adhésion, l'établissement de nouvelles majorités spéciales, l'augmentation sélective du capital et l'élargissement des conseils d'administration. Ces changements ne peuvent se faire sans la volonté politique des pays développés. Il convient de rappeler que ces pays se sont engagés au titre du Consensus de Monterrey à corriger les anomalies dans les processus décisionnels des institutions de Bretton Woods.

96. Les problèmes persistants d'endettement et de service de la dette des pays en développement constituent un facteur qui fait obstacle à leurs efforts

de développement. L'allègement de la dette peut jouer un rôle capital en libérant des ressources à mettre au service d'une croissance durable. Le Maroc se félicite des efforts déployés par les pays à faible revenu très endettés dans le cadre de l'Initiative PPTE. La réussite de cette initiative exige une certaine souplesse pour surmonter les difficultés rencontrées par les pays concernés qui n'arrivent pas à remplir les conditions d'admissibilité. Dans ce cadre, le Maroc se félicite également de la décision de proroger la date de clôture de l'Initiative jusqu'à fin 2006.

97. La même flexibilité est requise pour le traitement de la dette de l'ensemble des pays en développement. Il faudrait aussi parer aux difficultés rencontrées par ces pays et limiter l'impact de l'instabilité de l'économie mondiale sur leur capacité de gérer leur dette. Les efforts de la communauté internationale devraient s'inscrire dans le cadre d'une approche guidée par le souci de préserver la soutenabilité de la dette des pays en développement, en particulier les plus endettés d'entre eux, et de s'assurer que les ressources transférées à ces pays soient mises à leur disposition dans des termes qui ne menacent pas leur viabilité à moyen et long termes. Le Maroc appuie par la même occasion la mise en place, par la Banque mondiale et le FMI, d'un nouveau cadre d'évaluation de la viabilité de l'endettement des pays à faible revenu basé sur l'analyse systématique de la dynamique de leur endettement. Une telle évaluation devrait prendre en considération, en plus des indicateurs qui déterminent le degré tolérable de la dette, d'autres facteurs qualitatifs en vue de donner un éclairage approprié à leurs stratégies de financement.

98. **M. Jenie** (Indonésie), prenant la parole au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que ces derniers s'associent pleinement à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

99. Assurer la stabilité dans le secteur financier est l'un des principaux objectifs que l'ANASE poursuit systématiquement. Les crises financières que la région a traversées en 1997-1998, après avoir enregistré l'un des rythmes de croissance les plus rapides au monde, lui ont fait prendre conscience de deux réalités, à savoir que les économies des pays de l'ANASE étaient plus interdépendantes qu'on ne le pensait précédemment et qu'elles étaient manifestement intégrées aux yeux des investisseurs. Les

enseignements tirés de ces crises financières ont été à l'origine du lancement de la Communauté économique de l'ANASE, en octobre 2003. Cette communauté vise à promouvoir le développement économique et à renforcer la capacité de résistance de la région, accroissant ainsi la contribution qu'elle apporte à l'économie mondiale et la rendant mieux apte à devenir l'un des moteurs de la croissance mondiale.

100. Le processus de surveillance de l'ANASE, qui joue le rôle d'un mécanisme d'alerte précoce pour les problèmes susceptibles d'avoir des répercussions sur le secteur financier de la région et qui repose sur un suivi régulier de l'évolution des situations nationales et la tenue de réunions périodiques entre les ministres des finances des pays de l'ANASE, est une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la coopération financière entre ces pays.

101. Comme le Secrétaire général l'a fait observer dans son rapport (A/59/218), les investissements étrangers directs sont restés la principale source de financement extérieur des pays en développement. L'ANASE réaffirme sa volonté d'offrir aux investisseurs un cadre concurrentiel et attrayant pour les investissements et les opérations commerciales. Cet engagement a déjà engendré des tendances positives manifestes. Chaque fois que cela est possible, l'Association établit, en concertation avec ses partenaires, des mécanismes destinés à renforcer la capacité de résistance de la région face aux perturbations extérieures. Dans ce contexte, on peut citer, à titre d'exemple, l'Initiative de Chiang Mai qui a certainement aidé les pays de l'ANASE à surmonter la crise financière en Asie. Néanmoins, comme ces pays se trouvent à différents stades de développement, la région reste vulnérable face aux incertitudes de la conjoncture mondiale. Il est impossible d'assurer une reprise durable sans s'attaquer aux problèmes engendrés par la mondialisation de l'économie. L'endettement est sans doute l'un des défis les plus redoutables qui assaillent les pays en développement. Il est certain que ces pays ne parviendront pas à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement si l'on n'établit pas un lien entre la politique de gestion de la dette et le processus de croissance et de développement. Dans cette optique, l'ANASE appuie les initiatives qui visent à concevoir et appliquer des formules novatrices pour apporter une solution globale au problème de l'endettement des pays en développement, reposant, entre autres, sur l'utilisation

de droits de tirage spéciaux et la conversion de créances pour financer des mesures de protection de l'environnement et des programmes de développement. Tout en rendant dûment hommage aux pays développés qui s'efforcent d'atteindre ou de dépasser l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé pour l'aide publique au développement, l'ANASE constate que les engagements actuels ne seront pas suffisants pour permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire. Aussi engage-t-elle les pays développés à faire preuve d'une plus grande volonté politique.

102. Le renforcement de la participation des pays en développement au processus de prise de décisions économiques internationales, dont la nécessité a été soulignée entre autres dans le Consensus de Monterrey et rappelée dans le rapport du Secrétaire général (A/59/218), faciliterait grandement l'introduction de réformes globales dans l'architecture financière internationale et la réalisation des engagements internationaux pris par les pays en développement, en particulier s'agissant des objectifs du Millénaire. À ce propos, l'ANASE demande que la participation de ses pays membres aux processus de décision et de direction des institutions de Bretton Woods et au cycle de négociations commerciales de Doha dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce soit renforcée.

103. Les débats qui ont abouti à la publication du communiqué daté du 2 octobre 2004 par le Comité du développement de la Banque mondiale et le processus de prise de conscience sur la nécessité de forger une série de nouveaux concepts et instruments qui favoriseraient l'attribution de nouvelles ressources et assureraient une plus grande marge de souplesse dans l'accès aux sources de financement pour les pays en développement sont aussi extrêmement importants.

104. Un secteur financier sain est une condition préalable à remplir pour appuyer la réalisation des objectifs de développement. Il aurait été impossible, pour les pays de l'ANASE, de surmonter les crises financières de 1997-1998 sans une vision et une action concertées. Même si les perspectives économiques mondiales laissent présager une certaine stabilité, les pays doivent unir leurs efforts pour prévenir les chocs futurs. La réunion de haut niveau qui se tiendra lors de la soixantième session de l'Assemblée générale et qui coïncidera avec l'évaluation biennale du Consensus de

Monterrey leur donnera l'occasion de se pencher sur ces questions.

105. **M. Chiriboga** (Équateur) dit qu'il s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'élimination de la pauvreté continue d'être l'objectif des politiques de la plupart des pays Membres de l'Organisation, car il est indispensable d'instaurer un monde plus juste et plus équitable. Malheureusement, les pays en développement se voient souvent obligés de reporter l'application de décisions liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'élimination de la faim et de la pauvreté pour rembourser leur dette extérieure ou en assurer le service. L'Équateur, qui s'est trouvé face à ce dilemme et dont le ratio dette extérieure/PIB en 2003 est de 42 %, invite donc à nouveau instamment la communauté internationale et les institutions financières internationales à prendre leurs responsabilités en la matière et à résoudre ce problème.

106. Les solutions proposées doivent être viables et permettre aux pays en développement d'atteindre, non seulement leurs objectifs économiques, mais aussi leurs objectifs sociaux. Il n'est pas acceptable que le remboursement de la dette ou son service les empêche de faire les investissements sociaux et productifs nécessaires. Il faudrait donc assouplir les conditions de renégociation de la dette extérieure, qui sont contraires au principe de la souveraineté des États.

107. De même, il faudrait s'assurer du degré d'endettement tolérable des pays endettés car il est difficile de rembourser une dette tout en stimulant la croissance à long terme et en réduisant la pauvreté. Les membres de la communauté internationale devraient donc s'employer de manière concertée et avec décision à mettre en place des mécanismes qui tiennent compte de la situation des pays en développement, y compris des pays à revenu intermédiaire.

108. Bon nombre de pays en développement étant périodiquement victimes de catastrophes naturelles qui touchent de plein fouet leur population et leur économie, il faudrait, lorsqu'ils sont touchés par de telles catastrophes, qu'ils puissent d'urgence recevoir des fonds ou recourir à des mécanismes d'aide pour en atténuer les effets, sans que cela accroisse leur endettement.

109. Pour mettre en place des mécanismes d'aide d'urgence quels qu'ils soient, il est impératif de tenir

compte de la situation propre à chaque pays, en particulier de la situation sociale, qui doit servir de base à l'établissement de la capacité de paiement de la dette.

110. Mais ces mécanismes ne suffisent pas à résoudre le problème premier, qui est celui de l'endettement, et il faudrait donc remédier aux effets des facteurs exogènes qui influent sur la situation des pays en développement et, notamment, aux inégalités inhérentes au système commercial multilatéral, qui compromettent leurs possibilités de développement.

*La séance est levée à 13 h 10.*